

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 septembre 2020

D'ACCÉLÉRATION ET DE SIMPLIFICATION DE L'ACTION PUBLIQUE - (N° 3347)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 426

présenté par

M. Emmanuel Maquet et M. Pierre-Henri Dumont

ARTICLE 25

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il est proposé de supprimer cet article qui prévoit de doter le préfet de la faculté d'adapter la procédure de consultation du public en choisissant entre le recours à une enquête publique réduite ou la participation par voie électronique.